

Monsieur le Conseiller d'Etat
Jean-Claude Mermoud
Chef du Département des institutions
et des relations extérieures
Château cantonal
1014 Lausanne

Lausanne, le 15 janvier 2006
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0561.doc
GPB

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) - Avant-projet

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le 27 octobre 2005, vous avez bien voulu ouvrir une consultation publique sur le dossier mentionné sous rubrique. Conformément à votre demande, nous avons indiqué la majeure partie de nos remarques et critiques sur le questionnaire prévu à cet effet, que nous joignons en annexe. Nous y ajoutons ci-dessous quelques remarques générales.

Dans notre prise de position du 28 février 2005 sur l'avant-projet sommaire du Plan directeur cantonal, nous avons conclu que « compte tenu des travaux déjà effectués, des contingences financières, de la nécessité de gérer plutôt qu'empêcher le mouvement naturel en direction de l'arc lémanique et de la modestie qui devrait prévaloir dans ce type d'exercice, il serait préférable de limiter la réflexion à quelques axes principaux, tels que le réaménagement de l'axe Flon - Renens aux potentialités reconnues, la réorganisation des transports publics lausannois autour du M2 et la réalisation d'une troisième piste sur l'autoroute Lausanne-Genève. Ces trois axes devraient permettre de gérer plus de la moitié de l'essor démographique annoncé. Le solde pourra facilement être supporté par le reste du territoire cantonal sans grande mesure contraignante ». Nous avons donc examiné avec beaucoup d'intérêt le projet d'agglomération Lausanne-Morges, qui précise les réflexions cantonales et régionales sur ce secteur très important pour le développement économique de notre canton.

Nous devons toutefois relever que le projet présenté souffre d'emblée d'un défaut rédhibitoire en ne se basant que sur des exigences supposées de la Confédération, avec une forte connotation technocratique. La politique d'agglomération, tant sur le plan fédéral que cantonal, n'existe en effet qu'à l'état de projet et ne bénéficie d'aucune base légale. Les ressources financières pour les importantes infrastructures proposées ne sont donc pas assurées et risquent de semer un espoir difficile à contenter.

En ce qui concerne le choix des scénarios, la volonté planificatrice devrait céder le pas à un peu de modestie et de réalisme politique. Le scénario compact dispose certes d'avantages non négligeables en termes financiers ; il comporte toutefois des risques politiques majeurs avec les accords politiques qu'il rend nécessaires, dont notamment la répartition équilibrée des charges et des bénéfices entre les communes. En tout état de cause, la CVCI ne peut pas se rallier à l'idée de concentrer l'essentiel du développement sur un seul secteur entre le Flon et Bussigny, même si la réflexion est indispensable à cet endroit. Un scénario mixte entre les agglomérations multipolaire et compacte nous semble dès lors préférable.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Claudine Amstein
Directrice

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Annexe mentionnée